

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 29 novembre 2022, à 16h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT donne pouvoir à Laurence REGNIER

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Morgan LE LANN

Séez : Éric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Franck MALESCOUR

2022- 116 PARTICIPATION FINANCIERE SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE A L'ASSOCIATION MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE

Monsieur Alain EMPRIN, Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine, rappelle à l'assemblée délibérante que l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise a proposé à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, la participation financière de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise et des communes associées, avait été fixée, selon nos accords de l'année 2022 à hauteur de **14 700 €** pour assurer la promotion de leurs concerts.

Au-delà de la qualité artistique des programmations, l'association peine en 2022 à trouver son point d'équilibre et sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière supplémentaire de **2 500 €**.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 18 novembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation supplémentaire entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise, pour un montant de **2 500 €** ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

